Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

LANCEMENT DE MonCompteFormation

21 NOVEMBRE 2019 - DOSSIER DE PRESSE

Sommaire

Se former tout au long de sa vie : une opportunité pour chacun, une nécessité pour la France
page 04

Faire de la formation un nouveau droit fondamental du modèle social français du XXIe siècle
page 08

La loi du 5 septembre 2018 apporte autonomie et liberté
page 12

MON COMPTE FORMATION, l'appli qui change tout à la formation professionnelle
page 14

Une certification et une qualité reconnues par l'État
page 18

Formation, ils passent à l'action
page 22

Un service public numérique conçu et développé à 100 % par l'État et ses opérateurs
page 24

Engager les Français à mobiliser leur droit à la formation
page 28

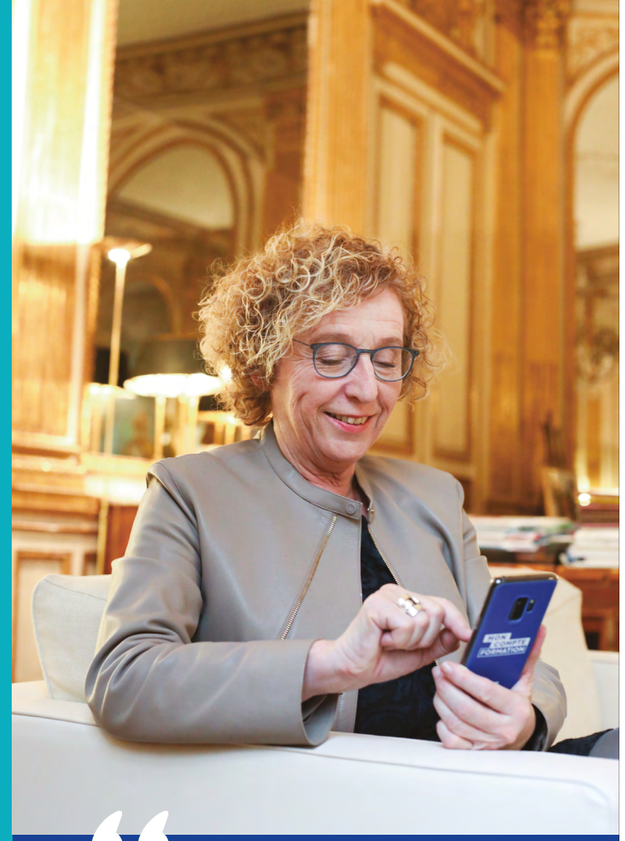

Il s'agit pour la France d'entrer dans une société des compétences, seule voie pour répondre aux mutations technologiques, numériques ou écologiques qui font qu'un métier sur deux évoluera profondément d'ici 10 ans.

Muriel Pénicaud,
ministre du Travail

MonCompteFormation : la liberté de choisir son avenir professionnel dans une société des compétences

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel permet à tous les actifs de se former de façon autonome et de décider de l'orientation de leur vie professionnelle, tout au long de leur carrière. Elle transforme le système, développe et facilite l'accès à la formation pour chacun, pour poser les jalons d'une véritable société de compétences qui fait du droit à la formation un droit réel.

La loi apporte à chacun la liberté de créer ou de saisir les différentes opportunités professionnelles qui se présentent. L'application mobile **MonCompteFormation** est un service rapide, universel, sans intermédiaire et centré sur la personne. La France est le premier pays au monde à proposer une application aussi complète et innovante.

Se former, c'est développer ses compétences quels que soient sa situation personnelle et son statut professionnel.

La loi permet de faire coïncider l'engagement des actifs et l'investissement des entreprises en matière de formation. Les compétences doivent progresser, se transformer et s'anticiper pour accompagner les évolutions rapides des modes de production et de consommation liées à la globalisation des marchés, au développement du numérique ou aux exigences de préservation des ressources naturelles.

Se former, c'est donner de la valeur à son travail, dans un monde qui change.

La loi protège les plus vulnérables. En palliant le manque ou l'obsolescence rapide des compétences, elle combat le chômage de masse. **MonCompteFormation** est l'expression d'une conception servicielle inédite de l'action publique, plus proche, plus simple, plus efficace. Pour réussir ce défi, elle regroupe et fédère l'ensemble des parties prenantes dans la réalisation et la promotion d'un service innovant, au bénéfice du plus grand nombre.

Se former, c'est un droit de notre modèle social qui doit devenir un usage.

MonCompteFormation conjugue innovation technologique, performance économique, accès à de nouvelles libertés et inclusion sociale. Ce nouveau service répond à l'ambition de faire de la formation professionnelle un pilier de notre modèle social.

Se former tout au long de sa vie : une opportunité pour chacun, une nécessité pour la France

1 LA FORMATION, UN ENJEU DÉTERMINANT POUR DES ENTREPRISES À LA RECHERCHE DE COMPÉTENCES

LES 10 MÉTIERS POUR LESQUELS LES EMPLOYEURS ANTICIPENT LES PLUS GROSSES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

(BMO 2019, Pôle emploi)

MÉTIER	DIFFICULTÉS À RECRUTER
Carrossiers automobiles	86,20 %
Géomètres	84,90 %
Régleurs	84,90 %
Couvreurs	84,80 %
Charpentiers (bois)	82,60 %
Vétérinaires	81,60 %
Aides à domicile et aides ménagères	81,40 %
Mécaniciens et électroniciens de véhicules	80,90 %
Agents qualifiés de traitement thermique et de surface	80,20 %
Dessinateurs en électricité et en électronique	79,70 %

+ de 960 000
projets de recrutement en 2019 sont jugés difficiles par les employeurs

(Enquête BMO 2019, Pôle emploi - Crédoc)

42 %
d'entre eux en raison d'un manque de formation des candidats

35 %
des salariés exercent un métier pour lequel ils n'avaient pas de qualification adéquate :

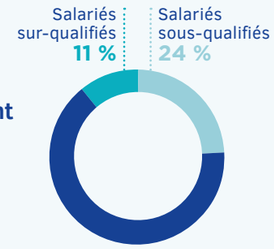

2 LA FORMATION, UNE NÉCESSITÉ POUR RÉPONDRE AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES ACTUELLES

D'ici 2035, 50 %
des métiers devraient voir leur contenu transformé de manière significative

(Conseil d'orientation pour l'emploi, décembre 2017)

3 LES COMPÉTENCES, UNE ARME ANTI-CHÔMAGE

TAUX DE CHÔMAGE SELON LE NIVEAU DE QUALIFICATION ET LA DURÉE DEPUIS LA SORTIE DE FORMATION INITIALE EN 2018

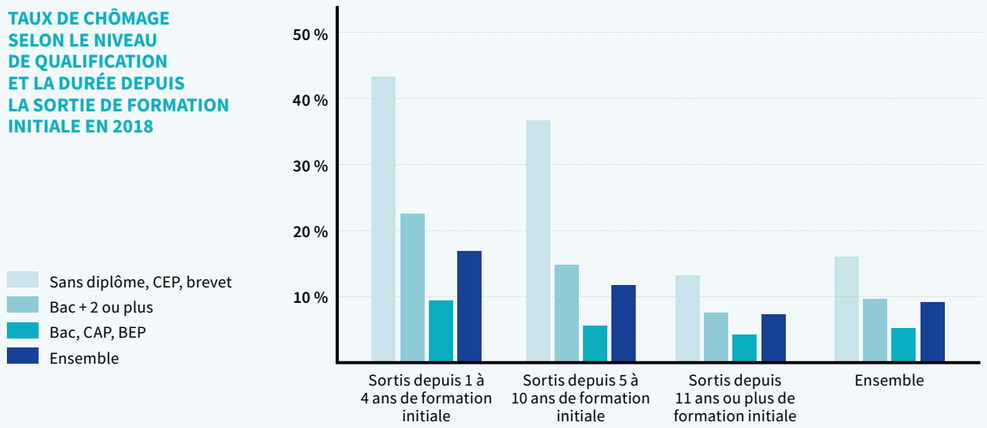

4 DES INÉGALITÉS DANS L'ACCÈS À LA FORMATION

SELON LE STATUT

Les cadres français suivent une formation professionnelle
2 fois plus souvent que les ouvriers

(Insee/Dares 2018)

SELON LA SITUATION PROFESSIONNELLE

51 % des salariés des entreprises de + de 10 salariés ont participé à au moins une formation pour raisons professionnelles au cours des 12 derniers mois, contre seulement
34 % de personnes sans emploi

Insee – Données 2016 – Observatoire des inégalités

SELON LE PROFIL

32 % des Français se forment très régulièrement – au moins une fois par an
(moyenne des pays de l'OCDE = 41 %)

15 % pour les adultes peu qualifiés

13 % pour les séniors

OCDE, 2019

SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

Les salariés de très petites entreprises (TPE) ont
2 fois moins de possibilités de se former que les salariés des entreprises de 250 salariés et plus

Céreq, décembre 2018 – Observatoire des inégalités

Les projets d'évolution et de reconversion des Français

Étude Harris interactive novembre 2019
pour le compte du ministère du Travail*

UNE ENVIE D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

57 %
des actifs de 18-65 ans disent avoir un projet d'évolution professionnelle dans les 12 prochains mois dont **21 %** ont déjà un projet précis

UNE CONFIANCE DANS LA FORMATION

88 %
des actifs de 18-65 ans estiment qu'il est important de pouvoir suivre une formation professionnelle pour changer de métier

75 %
des actifs de 18-65 ans estiment qu'il est important de pouvoir suivre une formation professionnelle pour être recruté par un nouvel employeur

UN BESOIN DE FORMATION

74 %
des actifs de 18-65 ans disent avoir besoin d'une formation pour mener à bien leur projet

UNE VÉRITABLE CONNAISSANCE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

86 %
des actifs de 18-65 ans déclarent avoir entendu parler du Compte Personnel de Formation

* Étude réalisée du 12 au 14 novembre sur un échantillon de 1 001 personnes, représentatif des Français âgés de 18 ans et plus selon la méthode des quotas.

Faire de la formation un nouveau droit fondamental du modèle social français du XXIe siècle

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 transforme en profondeur le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
Le XXe siècle a permis de couvrir les actifs contre les principaux accidents de la vie : santé, chômage, accidents du travail.
Le XXIe siècle sera celui des compétences : la formation doit donc devenir un droit fondamental du modèle social français, en permettant à chacun de choisir, en toute liberté, sa formation, et donc sa vie professionnelle.

1 RELEVER LE TRIPLE DÉFI DE LA SOCIÉTÉ DES COMPÉTENCES

Notre pays, comme l'ensemble des pays occidentaux, est entré dans **une nouvelle ère de transformation marquée notamment par la numérisation des métiers et des modes de production**. Une redistribution de la chaîne de valeur mondiale est en cours, dans laquelle l'organisation du travail dans les entreprises et les compétences des salariés font la différence dans la compétition internationale.

Entrer dans cette économie de la connaissance, c'est relever un triple défi :

- le défi de l'investissement dans la formation, seul levier capable d'améliorer nos compétences, pour être collectivement capables d'impulser les changements de l'économie de la connaissance plutôt que les subir ;
- le défi de la liberté pour chacun de choisir son avenir professionnel – et la capacité de construire son parcours, – pour créer ou saisir les différentes opportunités qui se présentent ;
- le défi de la protection des plus vulnérables contre le manque ou l'obsolescence rapide des compétences et vaincre ainsi, enfin, le chômage de masse.

2 TRANSFORMER LE SYSTÈME DE LA FORMATION POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES FRANÇAIS

Plus notre système de formation professionnelle sera performant, plus il créera les conditions donnant à chacun la liberté individuelle de choisir son avenir professionnel. Plus la France sera compétitive, plus elle offrira de possibilités à tous de construire et développer son projet professionnel.

Au début des années 1970, la France avait inventé un système de formation moderne et performant, en avance sur les autres pays européens. Les enjeux ont changé : la loi de 2018 renoue avec cette inspiration fondatrice et l'adapte :

- en rénovant considérablement le système de la certification professionnelle, dont la crédibilité est un facteur important d'efficacité économique et de justice sociale. Les qualifications orientent le marché de la formation pour permettre aux actifs de se former sur les compétences recherchées sur le marché de l'emploi et de mieux sécuriser leur parcours professionnel ;
- en favorisant l'investissement massif des entreprises dans les compétences des salariés. C'est à elles qu'il revient d'anticiper les changements, de faire évoluer les organisations et d'innover pour être compétitives sur des marchés de plus en plus concurrentiels, et pour cela de permettre à leurs salariés de s'adapter à l'évolution de leur emploi ;
- en accompagnant les actifs dans la définition de leur projet professionnel avec un accompagnement renforcé qui leur donne réellement plus de liberté dans la gestion de leur droit à la formation. Le conseil en évolution professionnel est un outil universel et gratuit permettant à chacun de se mettre en capacité de faire des choix éclairés et libres.

3 FAIRE CONFIANCE EN LA CAPACITÉ DE CHACUN À PRENDRE EN MAIN SON AVENIR PROFESSIONNEL

Afin de développer les capacités des actifs sur le marché du travail, le système de formation tout au long de la vie a engagé de fortes évolutions pour développer une approche centrée sur les personnes, leurs besoins et leurs projets.

En mettant à disposition de tous les salariés et demandeurs d'emploi une application mobile permettant de connaître en temps réel les droits individuels acquis sur le compte personnel de formation, de s'inscrire en formation pour acquérir de nouvelles compétences sans avoir à solliciter obligatoirement un intermédiaire, sans avoir à demander l'autorisation de son employeur ou de Pôle emploi, le gouvernement accélère la transformation et la transparence du système. Il renforce également l'autonomie et la liberté des actifs, grâce à une simplification des mécanismes d'accès à la formation.

Formation professionnelle : d'un droit formel à un droit réel

1971

LA LOI DE 1971 organise la formation professionnelle continue. Elle crée un droit pour les salariés à prendre un congé pour suivre une formation et instaure une obligation pour les entreprises de participer au financement des actions de formation.

2004

LE SYSTÈME DE FORMATION introduit dans le code du travail la notion de « formation tout au long de la vie ».

2009

LA LOI DE 2009 renforce le droit individuel à la formation par la création du DIF, portable d'une entreprise à l'autre sous conditions.

2014

LA LOI DE 2014 simplifie le cadre de la formation professionnelle et crée notamment le compte personnel de formation, le conseil en évolution professionnelle, l'entretien professionnel.

2018

LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018 POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL crée un big bang du système de la formation professionnelle et transforme le Compte Personnel de Formation en droit réel et individuel, sans intermédiaire ni autorisation grâce à une application mobile.

Du DIF au CPF en euros

2004 à 2014

- 20 heures par an – maximum 120 heures sur 6 ans
- Seuls les salariés et les fonctionnaires
- Mobilisé avec l'accord de l'employeur
- Portabilité de 2 ans avec l'accord de l'employeur

2015 à 2018

- 24 heures par an pendant les 5 premières années puis 12 heures par an pendant les 3 années suivantes – maximum 150 heures sur 8 ans
- Salariés, apprentis, fonctionnaires, indépendants
- Portabilité sans condition

2019

- Compte personnel de formation crédité en euros. À partir d'un mi-temps : 500 €/an voire 800 €/an pour les salariés sans qualification (au prorata du temps travaillé si inférieur au mi-temps)
- Salariés, apprentis, indépendants
- Aucune autorisation à demander, ni à l'employeur pour un salarié, ni à Pôle emploi pour un chômeur
- Portabilité sans condition

Un compte alimenté chaque année au mois d'avril

500 € PAR AN

- Pour un salarié à temps plein ou à mi-temps, l'alimentation du compte se fait à hauteur de 500 € par année de travail, dans la limite d'un plafond de 5 000 €.
- Pour un salarié à temps partiel inférieur au mi-temps, l'alimentation du compte est calculée proportionnellement au temps de travail effectué.
- Pour un travailleur indépendant, l'alimentation du compte se fait à hauteur de 500 € par année de travail, dans la limite d'un plafond de 5 000 €.

800 € PAR AN

- Pour un salarié à temps plein peu qualifié, c'est-à-dire dont le niveau de qualification est inférieur au CAP, au BEP ou à un titre professionnel/une certification de niveau 3, dans la limite d'un plafond de 8 000 €.
- Pour un salarié bénéficiant de l'obligation d'emploi, c'est-à-dire reconnu handicapé par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), ou victime d'accident du travail ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %, ou titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire, dans la limite d'un plafond de 8 000 €.

À SAVOIR : le congé de maternité, le congé paternité et d'accueil de l'enfant, le congé d'adoption, le congé parental d'éducation, le congé de présence parentale, le congé de proche aidant, les absences pour maladie professionnelle ou accident du travail sont pris en compte pour alimenter le compte personnel de formation.

La loi du 5 septembre 2018 apporte autonomie et liberté

POUR LES SALARIÉS

1 UN COMPTE PERSONNEL DE FORMATION UNIVERSEL, CRÉDITÉ EN EUROS, POUR ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES QUELLE QUE SOIT SA SITUATION DE DÉPART

○ Chaque actif dispose d'un compte personnel de formation, crédité chaque année de 500 € supplémentaires (à partir d'un travail à mi-temps, compte plafonné à 5 000 €). Les salariés les moins qualifiés, ainsi que les personnes en situation de handicap, disposent de 800 € par an (plafonné à 8 000 €).

○ À partir du 1er janvier 2020, les personnes à mi-temps (dont 80 % d'entre elles sont des femmes) bénéficient des mêmes droits à la formation que les salariés à temps plein.

○ Les travailleurs des plateformes ont également accès à la formation professionnelle pour pouvoir se réorienter, se qualifier ou se reconvertir. Ils bénéficieront d'un abondement complémentaire, financé par les plateformes.

2 UNE APPLI MonCompteFormation POUR SE FORMER EN TOUTE AUTONOMIE

○ Le site moncompteformation.gouv.fr et son application **MonCompteFormation** donnent à chacun un accès simple aux formations qui l'intéressent et qui correspondent à son budget, permettent de comparer les formations proposées, de s'inscrire puis de payer directement en ligne.

○ La liste des formations éligibles qui pré-existait est remplacée par des actions de formations certifiantes et qualifiantes, qui font l'objet d'une procédure de certification préalable.

POUR LES ENTREPRISES

1 UN SYSTÈME CLARIFIÉ ET SIMPLIFIÉ

○ Depuis le 1er janvier 2019, le système de financement est simplifié, avec une contribution unique.

○ La définition de l'action de formation, parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel, est élargie pour intégrer les formations à distance et les formations sur le lieu de travail.

○ Le plan de formation devient le plan de développement des compétences et met l'accent sur les entreprises de moins de 50 salariés, qui seront favorisées dans l'accès aux financements pour la mise en œuvre de leurs plans.

2 DES ENTREPRISES IMPLIQUÉES DANS LE PROCESSUS DE FORMATION

○ Les professionnels de branche tiendront la plume des référentiels d'activités et de compétences des diplômes et titres. Les référentiels de formation et les règlements d'examen seront décidés conjointement par l'État et les branches professionnelles, afin de faire évoluer rapidement les formations aux besoins du marché du travail.

○ Les entreprises, plus particulièrement les petites et moyennes, auront à leurs côtés un nouveau partenaire, l'opérateur de compétences (Opco), pour les accompagner dans l'adaptation de leurs équipes à l'émergence de nouveaux métiers et compétences.

3 LE RECRUTEMENT EN ALTERNANCE FAVORISÉ

○ Les centres de formation d'apprentis auront plus de liberté pour adapter leurs formations aux besoins des entreprises. Les entreprises pourront plus facilement faire connaître leurs besoins par anticipation.

○ Le contrat d'apprentissage est désormais ouvert aux personnes âgées de moins de 30 ans et sa durée peut être abaissée dans certains cas à 6 mois pour tenir compte du niveau initial de l'apprenti. Les embauches pourront avoir lieu à tout moment de l'année et non pas seulement en fonction du calendrier scolaire.

MON COMPTE FORMATION, l'appli qui change tout à la formation professionnelle

MODE D'EMPLOI

1 CONSULTEZ VOS DROITS

Avec votre **numéro de sécurité sociale et une adresse e-mail valide**, accédez directement à votre compte formation.

2 CHERCHEZ ET CHOISISSEZ VOTRE FORMATION

Trouvez la formation qui **correspond le mieux à vos besoins**, en ligne ou près de chez vous !

Le **catalogue des formations** est mis à jour en temps réel.

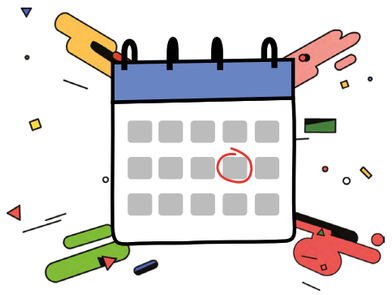

3 PARTEZ EN FORMATION

Réservez et payez votre formation avec vos droits à la formation.

Les organismes de formation auront **48 heures** pour répondre à votre demande d'inscription !

MON COMPTE FORMATION

28 millions
de personnes concernées

25 millions
de comptes chargés au 21/11/2019 pour les salariés et les demandeurs d'emploi

+ 3 millions
de comptes d'indépendants, de professions libérales, de conjoints collaborateurs en avril 2020

Seuls **20 %** des bénéficiaires ont rapatrié leur DIF

Le montant total du CPF peut atteindre **3 240 €** pour une personne qui dispose de tout son DIF et CPF
(120 h de DIF + 96 h de CPF x 15 €)

MONTANT MOYEN DES 25 MILLIONS DE CPF CHARGÉS :
1 040 €

- Une personne sur deux a **plus de 1 000 €**
- Une personne sur trois a **plus de 1 440 €**

1 000 diplômes

40 000 formations

100 000 sessions de formation

LA MOITIÉ DES FORMATIONS DU CATALOGUE ACTUEL COÛTE moins de 1 400 €

EN 3 CLICS, CHOISIR, RÉSERVER ET ACHETER EN LIGNE SA FORMATION, SANS AUCUN INTERMÉDIAIRE, 24H SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7.

L'application MonCompteFormation : **les principales étapes du parcours utilisateur**

1 ACTIVER MON COMPTE

Pour activer mon compte, je renseigne mon numéro de sécurité sociale et mon adresse email.

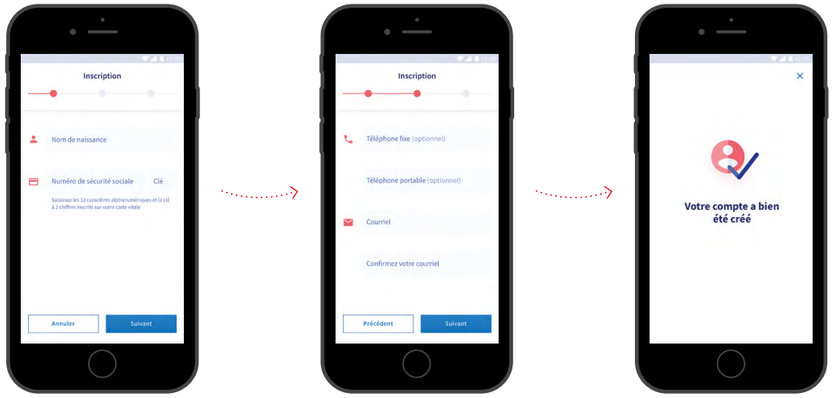

2 ACCÉDER À MON COMPTE ET CONSULTER MES DROITS

Une fois connecté, j'accède à MonCompteFormation et je découvre le montant, en euros, dont je dispose pour me former.

Ce montant intègre les droits acquis au titre du DIF si j'étais salarié avant le 31 décembre 2014 et si j'ai renseigné, via l'application ou le site internet, le nombre d'heures acquises.

3 CHERCHER ET CHOISIR SA FORMATION

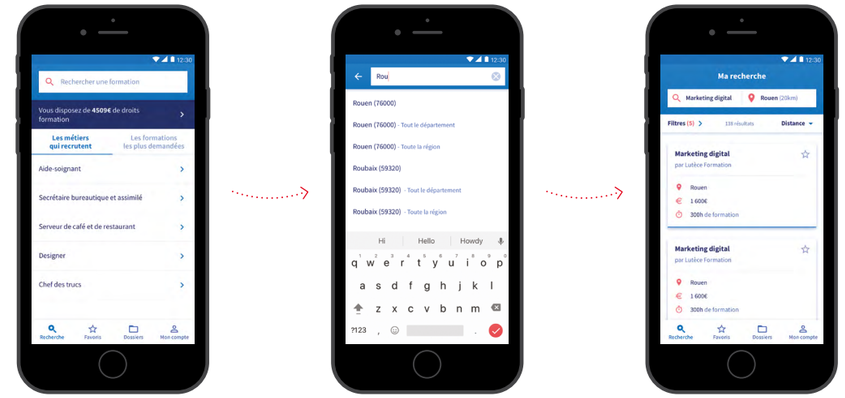

Je peux découvrir les formations en lien avec les métiers qui recrutent le plus ou celles qui sont les plus demandées

L'autocomplétion facilite ma recherche

Une fois la thématique et le lieux renseignés, je découvre les résultats

4 SÉLECTIONNER LA FORMATION DE SON CHOIX ET S'Y INSCRIRE

Pour trouver la formation qui me convient le mieux, je peux filtrer les résultats selon plusieurs critères : dates de session, lieu de la formation, durée, prix de la formation… Une fois la bonne formation identifiée, je m'y inscris et peux directement payer le montant de la formation via l'application.

Si le montant de la formation dépasse le montant disponible sur mon compte formation, je peux payer la différence directement en carte bancaire.

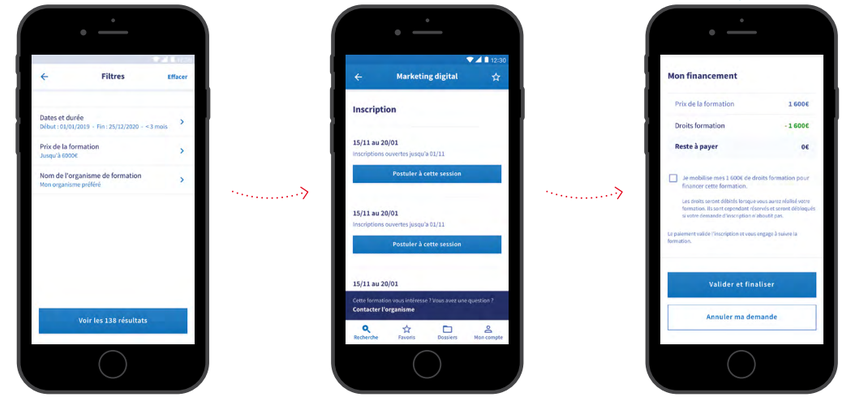

Une certification et une qualité reconnues par l'État

DEPUIS LE 1er JANVIER 2019,
seules les certifications inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et les certifications inscrites au répertoire spécifique (ex-Inventaire) sont finançables avec les droits acquis sur le compte personnel de formation.

À PARTIR DU 1er JANVIER 2021,
la qualité des prestataires d'actions de formation (organismes de formation, centres de bilan de compétences, organismes en charge de l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience) sera certifiée selon un référentiel national de qualité, établi selon des critères et des indicateurs qui s'appliquent à l'ensemble de ces prestataires. Ce référencement leur sera indispensable pour accéder aux financements publics ou mutualisés. Les organismes habilités à délivrer cette certification « Qualiopi » sont accrédités par le Cofrac (Comité français d'accréditation) ou par une instance de labellisation reconnue par France compétences.

Qualiopi
processus certifié

Qualiopi est la marque de certification de la qualité.
Elle indique que les prestataires d'actions de formation
ont bien respecté les procédures d'audit et le référentiel.

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

GRATUIT ET CONFIDENTIEL, LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE : UN SERVICE ACCESSIBLE À TOUS LES ACTIFS

Dans un contexte où les transformations du travail sont à la fois rapides, profondes et difficilement prévisibles, et où le paysage de l'emploi et de la formation est encore à bien des égards complexe à appréhender pour beaucoup de femmes et d'hommes, le conseil en évolution professionnelle a été renforcé pour en faire un levier essentiel au service de la sécurisation des parcours des actifs et de leur capacité à choisir leur avenir professionnel.

CE SERVICE EST GRATUIT ET CONFIDENTIEL. IL PRÉVOIT DEUX NIVEAUX DE CONSEIL :

- **Un accueil individualisé et adapté aux besoins de chacun,** afin d'être écouté, d'exprimer sa demande, d'accéder à un premier niveau d'information, avant de choisir, ou pas, d'engager l'élaboration d'un projet et/ou de recourir à l'accompagnement.

- **Un accompagnement personnalisé,** qui doit permettre à la personne d'élaborer un projet d'évolution professionnelle et/ou le développement de compétences, de construire et d'analyser les conditions de sa mise en œuvre, voire d'être appuyée pendant cette période.

Cet accueil et cet accompagnement sont rendus par les opérateurs désignés par la loi (Pôle emploi, l'APEC, les Missions locales, les Cap emploi), d'une part, et pour les actifs occupés (hors agents publics) par des opérateurs régionaux sélectionnés et financés par France compétences dans le cadre d'un marché public, d'autre part. Tous doivent respecter un cadre d'engagements de service défini dans un cahier des charges commun.

Pour les salariés, un nouveau CEP, plus opérationnel et plus proche sera disponible à partir du 1er janvier 2020.

Pas de formation sans projet professionnel !

Reconversion

« J'ai toujours voulu intégrer une start-up innovante et être actrice de sujets porteurs »

Très curieuse, Estelle souhaite se reconvertir et se former à l'optométrie. Cela lui permettra de mettre son dynamisme au profit d'une structure à taille humaine.

Je recherche…

- DU en Optométrie
- À l' Université du littoral de cote d'OPALE
- Financement avec mes droits acquis et 340€ avec ma carte bancaire
- 1 780 €
- En semaine et les week-ends

Reprise d'activité

« Je voudrais améliorer mon niveau d'anglais pour faciliter ma recherche d'emploi »

Ancien responsable commercial, Yves a besoin de progresser en anglais car ses échecs aux entretiens d'embauche résultent souvent de son manque de maîtrise de la langue.

Je recherche…

- Formation d'anglais Bases commerciales
- Financement avec mes droits acquis
- 315 €
- En semaine et les week-ends

Évolution de carrière

« J'aimerais progresser dans mon secteur d'activité tout en gardant le contact client »

Sociable et passionné par son travail, Laurent souhaite trouver une double formation afin d'élargir son domaine de compétences.

Je recherche…

- CAP cuisine
- Certificat sauveteur secouriste au travail
- Financement avec mes droits acquis
- 1 600 €
- 180 €
- En semaine et les week-ends

Reprise d'activité

« J'ai besoin de me former afin de reprendre une activité professionnelle »

Après quelques années sans emploi, Alice souhaite se remettre sur le marché du travail. Pour cela, elle voudrait se former aux métiers du numérique.

Je recherche…

- Passeport de compétences informatiques européen
- Financement avec mes droits acquis
- 210 €
- En semaine et les week-ends

Reconversion

« J'ai toujours rêvé d'entreprendre dans ce qui me plait le plus »

Ayant une forte appétence pour le bricolage, Karim s'est toujours dit qu'il ouvrirait son propre commerce une fois qu'il en aurait les moyens.

Je recherche…

- Formation CMA haute garonne « Pack gestion » de 3 jours
- Financement avec mes droits acquis
- 315 €
- En semaine et les week-ends

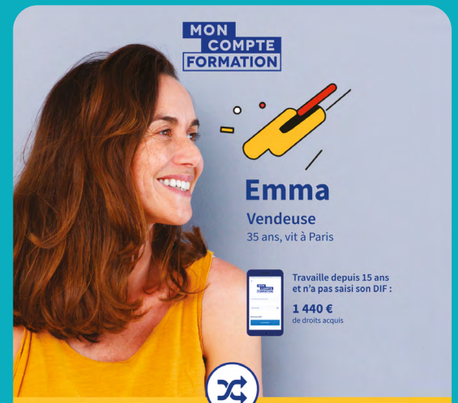

Gain en mobilité

« J'aimerais pouvoir être autonome une fois installée dans ma nouvelle vie »

Ayant pour projet de déménager en province, Emma ne dispose pas du permis et cela peut être un handicap pour elle.

Je recherche…

- Permis B
- À l' ECF
- Financement avec mes droits acquis
- 1 335 €
- En semaine et les week-ends

La première protection contre le chômage, c'est la compétence ; le premier levier pour la compétence, c'est la formation.

Muriel Pénicaud,
ministre du Travail

Les challenges à relever par le monde automobile sont nombreux : nos métiers évoluent, voire disparaissent. Il est donc essentiel que les salariés acquièrent de nouvelles compétences, de nouvelles manières de travailler et qu'ils développent la culture de l'apprentissage permanent, au travers de formats présentiels, en ligne ou avec leurs collègues.

Anne FENNINGER,
Directrice de l'Université PSA

Faire face aux évolutions technologiques, c'est un enjeu majeur auxquels nous pouvons répondre par le biais de la formation professionnelle. Il existe une grande diversité de solutions.

Christophe Chollet,
Responsable financement formation chez Orange

Ma formation initiale m'a permis de travailler en tant qu'attachée de presse dans l'industrie du gaz. J'ai toujours aimé la musique donc j'ai eu envie de travailler dedans. J'ai alors fait une formation de 4 mois pour acquérir de nouvelles compétences dans la production, les contrats des artistes. Je travaille désormais pour un festival et c'est un vrai cadeau.

Lynda Drouet

La formation, en plus d'assurer un haut niveau de compétences, est un facteur d'émulation collective dans une entreprise. Elle permet à chacun de progresser. C'est aussi une chance de diversification des carrières. Dans un secteur en tension sur l'emploi, elle est nécessairement un atout complémentaire en matière de fidélisation et d'attractivité.

Florence Dupasquier,
Présidente du Groupe SAMAT

Je travaillais en tant que conseillère de vente dans une boutique de lingerie italienne. J'ai eu envie d'évoluer vers un nouveau poste avec plus de responsabilités et j'avais droit à des heures CPF, donc je me suis lancée ! La formation a duré 8 mois et ça me permet de vraiment concrétiser mon projet professionnel.

Rustelle Mpassi

J'étais responsable digitalisation, j'avais envie d'évoluer au sein de l'entreprise après avoir fait l'ascension de 8 échelons en 10 ans. J'ai fait une formation en interne de plusieurs jours. Cela me permet de continuer d'évoluer et d'accroître mes connaissances.

Georges Gabriel

La formation est un outil puissant au service de la performance des entreprises. C'est aussi un levier de motivation et de différenciation pour soutenir les évolutions technologiques, la mutation des métiers et la transition écologique.

Arnaud Mottard,
Directeur Formation,
SUEZ France

Un service public numérique conçu et développé à 100 % par l'État et ses opérateurs

MonCompteFormation : UN SERVICE ACCESSIBLE ET SÉCURISÉ

UN SERVICE ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le nouveau site internet est conforme aux directives du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité sur l'accessibilité numérique (RGAA). Les personnes en situation de handicap pourront donc utiliser leurs équipements pour utiliser le site.

L'application a été créée pour respecter les normes de couleurs et de besoins des personnes en situation de handicap, selon les critères RGAA.

E ACCESSIBLE
RGAA

DES DONNÉES ET DES TRANSACTIONS ULTRA-SÉCURISÉES

La gestion et le traitement des données personnelles de l'application et du site internet **MonCompteFormation** ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL, dans le respect du cadre juridique relatif aux données nominatives.

L'ensemble du système d'information fait également l'objet d'une homologation formelle conforme au référentiel général de sécurité de l'État, piloté par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC). Il fait l'objet de mesures techniques garantissant l'intégrité des données et des transactions, et de mesures de protection de leur confidentialité. Les comptes des usagers sont protégés par de nombreuses barrières technologiques qui garantissent leur intégrité.

LA CAISSE DES DÉPÔTS, OPÉRATEUR MANDATÉ PAR L'ÉTAT

LA CAISSE DES DÉPÔTS EST OPÉRATEUR CENTRAL DU DISPOSITIF MonCompteFormation

Durant 18 mois, le groupe Caisse des Dépôts a mobilisé plusieurs centaines de personnes et de nombreuses expertises pour concevoir et développer l'ensemble du système d'information, l'application et le site internet « **MonCompteFormation** » en lien avec le ministère du Travail.

La Caisse des Dépôts, conformément à la lettre de mission du ministère du Travail, assure la centralisation et la gestion des fonds dédiés à la formation professionnelle et, par conséquent, la gestion des comptes de tous les usagers et leur alimentation.

La Caisse des Dépôts assure également la gestion du catalogue universel de formation en lien avec tous les organismes de formation proposant des formations éligibles à **MonCompteFormation**, ainsi que le paiement des formations aux organismes de formation.

LA CAISSE DES DÉPÔTS ASSURE L'ASSISTANCE AUX USAGERS ET AUX PROFESSIONNELS

Corrélativement à la gestion du site, la Caisse des Dépôts a une mission générale d'assistance aux particuliers et aux professionnels concernant leurs droits et les services à leur disposition.

Une assistance en ligne et/ou téléphonique gratuite est mise en place dès le lancement du nouveau service « **MonCompteFormation** ». Sur des points techniques relatifs à l'utilisation du site et/ou de l'application, ou sur le nouveau compte personnel de formation.

Un deuxième niveau d'accompagnement est également mis en oeuvre, dès lors qu'il s'agit d'intervenir sur les droits des usagers, un litige entre un organisme de formation et un stagiaire, la vérification d'un paiement des organismes de formation.

Enfin, via une plateforme sécurisée dédiée aux organismes de formation, la Caisse des Dépôts s'assure qu'ils sont à jour de leurs obligations légales et que les actions de formation proposées mènent bien à une certification.

DES QUESTIONS PRATIQUES SUR LE SITE OU L'APPLI ? **APPELEZ GRATUITEMENT LE 09 70 82 35 51**

Quelle est votre situation ? Comment utiliser ses droits ? Comment chercher une formation ? Ou plus simplement comment accéder au site internet ? La plateforme d'assistance, gratuite est à votre écoute du lundi au vendredi, de 9h à 18h. Elle reçoit déjà plus de 6 000 contacts par semaine, dont la moitié par téléphone.

DES CONDITIONS D'UTILISATIONS EXIGEANTES POUR LES ORGANISMES DE FORMATION, PROTECTRICES POUR LES CITOYENS

Les conditions générales d'utilisation ont été définies par le ministère du Travail avec la Caisse des Dépôts pour trouver un point d'équilibre entre les différents utilisateurs du service, en termes de respect des engagements, de qualité des prestations, de sécurisation et de protection des données.

DES CONDITIONS GÉNÉRALES QUI ASSURENT UN PARCOURS FLUIDE POUR L'USAGER

Afin d'assurer un parcours d'achat fluide, les conditions générales d'utilisation garantissent la mise en relation avec des organismes de formation référencés et à jour de leurs obligations réglementaires. Les délais de traitement des inscriptions, des entrées et sorties de formation et des annulations sont définis pour conserver une souplesse dans la gestion des places de formation et faciliter la fluidité de l'accès en formation.

- **Délais d'inscription :** l'organisme de formation dispose d'un délai de 48h pour répondre à chaque usager ayant formulé une demande d'inscription à une session de formation. Si la formation demandée nécessite une validation des prérequis, le délai est allongé à 30 jours maximum pour vérifier que le candidat remplit les conditions. Une fois la réponse envoyée par l'organisme de formation, l'usager a 4 jours ouvrés pour confirmer la commande, puis 14 jours pour se rétracter.

- **Conditions d'annulation :** l'usager peut annuler son inscription jusqu'à 7 jours avant le début de sa formation, sans justificatif. Son compte **MonCompteFormation** sera recrédité du prix de la formation et l'éventuel reste à charge remboursé sous 30 jours calendaires. Hors cas de force majeure, s'il annule son inscription moins de sept jours avant le début de sa formation (ou en cas d'absence injustifiée le premier jour), le montant de la formation sera prélevé sur ses droits ; l'éventuel reste à charge préalablement payé ne sera pas remboursé, mais il pourra être mobilisé ultérieurement pour une autre formation. Et s'il abandonne sa formation en cours, l'intégralité du montant de la formation sera prélevé. L'organisme de formation est indemnisé à hauteur de 5 % dans les cas d'annulation tardive.

- **Obligations et sanctions :** l'organisme de formation doit déclarer l'entrée et la sortie de formation sous trois jours ouvrés ainsi que le taux d'assiduité du stagiaire. L'usager doit lui aussi confirmer le suivi de la formation pour que le paiement final soit effectué par la Caisse des Dépôts. Des rappels voire des sanctions sont prévus en cas de manquements de l'un ou de l'autre.

- **Paiement :** le paiement des organismes de formation par la Caisse des Dépôts est garanti dans un délai de 30 jours calendaires après constat du service fait (fin de formation et présence déclarées).

LA PRÉVENTION DES RISQUES DE FRAUDES

Afin de lutter contre les risques de fraudes, la Caisse des Dépôts travaille, en étroite collaboration avec les services de l'État et notamment les services régionaux de contrôle de la formation professionnelle, et les autres financeurs (Pôle emploi ou les Opco) pour établir des grilles de contrôle communes permettant d'identifier les risques de fraudes, de les circonscrire, et de démultiplier les contrôles.
Le Groupe exploite le plus possible le big data pour affiner le ciblage de la surveillance. Des technologies de *text mining* sont par exemple utilisées pour repérer dans le catalogue les descriptions de formation qui nécessitent une vérification supplémentaire.
Les signalements par les usagers, au travers de l'assistance téléphonique et de l'évaluation en fin de formation, permettront également de cibler des contrôles spécifiques en complément du plan de contrôle annuel.

L'ALGORITHME DU MOTEUR DE RECHERCHE DE FORMATION

UNE ANALYSE DES USAGES

Les équipes de la Caisse des Dépôts ont cartographié une grande diversité d'usagers et d'usages possibles dans la recherche de formation et ont notamment analysé :

- Les principaux sites et moteurs de recherche existants (service public de l'emploi, places de marchés, …), afin de garantir un niveau de service équivalent ou meilleur, tout en conservant la plus grande simplicité d'utilisation possible ;
- Les recherches les plus fréquentes sur l'ancienne version du moteur de recherche du site internet de **MonCompteFormation** ;
- Les propositions d'ajouts des organismes de formation et des panels usagers.

DES MOTS CLÉS INTÉGRÉS QUI TRADUISENT LA RECHERCHE DE L'USAGER

Pour offrir simplicité et autonomie à l'usager dans sa recherche de formation et optimiser les résultats vers des formations pertinentes, une attention particulière a été accordée aux différents types de mots-clefs.
Un algorithme assure notamment la correction automatique mais aussi une fonctionnalité suggérant de façon intuitive des lettres et mots pouvant compléter le début de saisie.
Un thésaurus (une liste organisée de termes contrôlés et normalisés) a par ailleurs été intégré pour compléter les champs sémantiques des formations et s'assurer qu'une recherche en langage courant ou simple se verrait proposer des mots-clés pouvant traduire la recherche de l'usager. Par exemple, si l'usager saisit « cheval », le moteur de recherche proposera « palefrenier ».

LE PRINCIPE DE NEUTRALITÉ DE L'ALGORITHME

Pour garantir le principe de neutralité, l'algorithme a été calibré de sorte que l'affichage des résultats d'une recherche soit aléatoire, et non alphabétique. Lorsque des usagers différents effectueront une même recherche (à critères identiques et pertinence d'offres égale), ils constateront chacun un ordre différent d'affichage des résultats.
Toutefois, un même usager (avec une même adresse IP et un même téléphone portable) se verra proposer le même ordre d'affichage des résultats à chaque fois qu'il effectuera une recherche identique.

Engager les Français à mobiliser leur droit à la formation

FAIRE CONNAÎTRE À TOUS L'UTILITÉ DE LA FORMATION

Depuis le début de l'année 2019, le ministère du Travail déploie un dispositif d'information aux salariés pour valoriser l'utilité de la formation.

Des vidéos de témoignages de salariés et d'indépendants qui expliquent leur parcours professionnel et leur évolution grâce à la formation.

Des vidéos courtes reprenant les codes des principaux médias sociaux pour expliquer de façon simple et directe les nouveaux dispositifs de formation et leurs bénéfices.

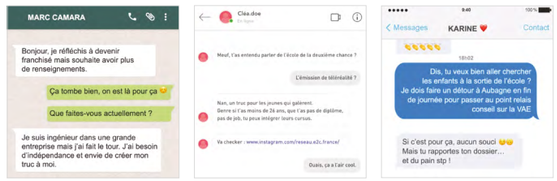

Une newsletter hebdomadaire de mobilisation des professionnels en relation avec les publics en recherche d'emploi ou en transition professionnelle avec les informations à retenir de la semaine et des contenus à relayer (vidéo, podcast, visuel).

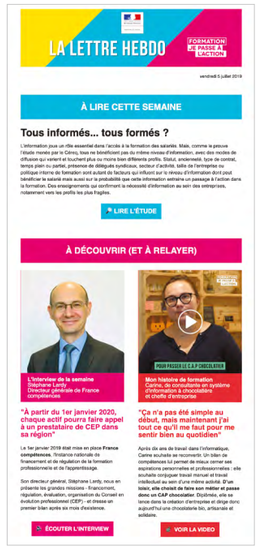

Des interviews d'experts de la formation professionnelle, sous la forme d'un podcast.

https://soundcloud.com/user-120628828

INFORMER LES ENTREPRISES

Pour tous les employeurs des petites et moyennes entreprises, le ministère du Travail a conçu un « guide employeur » qui explique les grands principes rénovés de la formation professionnelle et les outils à leur dispositif : plan de développement des compétences, entretien professionnel, financement de la formation…

LE 21 NOVEMBRE 2019 : UN GRAND ÉVÉNEMENT DE LANCEMENT DE L'APPLI

Le 21 novembre 2019 de 11h à 21h, le ministère du Travail organise un grand événement à l'occasion du lancement de ce nouveau service, à Westfiel Forum des Halles, un lieu emblématique fréquenté par plus de 150 000 visiteurs chaque jour, et particulièrement par les jeunes.

- Une présentation du nouveau service de la formation professionnelle avec le lancement d'un nouveau site internet et d'une application mobile.
- Des démonstrateurs iront à la rencontre du public pour présenter l'application.
- Un « village » de la formation professionnelle sera installé sur la terrasse de la Canopée de Westfield Forum des Halles où chacun pourra demander des conseils en évolution professionnelle et poser des questions sur la formation professionnelle.
- Des témoins qui racontent leur expérience de formation, leur histoire professionnelle.
- À l'UGC Ciné Cité les Halles, une soirée sous le signe des compétences et de la formation, en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail.

LE 1er DÉCEMBRE : UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE POUR ENCOURAGER À TÉLÉCHARGER L'APPLI ET À L'UTILISER

Une grande campagne de communication sera lancée à partir du 1er décembre à la télévision, sur internet et dans la presse.

À LA TÉLÉVISION

À PARTIR DU 1er DÉCEMBRE, 3 SPOTS ILLUSTRANT DIFFÉRENTS PARCOURS DE VIE SERONT DIFFUSÉS PENDANT 2 SEMAINES.

DES INSERTIONS DANS LA PRESSE GRAND PUBLIC ET UNE CAMPAGNE DIGITALE SUR INTERNET

LA MOBILISATION DES PARTENAIRES EMPLOI ET FORMATION DU MINISTÈRE

Un kit de communication regroupant les documents et visuels nécessaires pour relayer l'information, est envoyé au plus près des Français aux :

- Agences Pôle emploi
- Agences « Cap emploi »
- Missions Locales
- Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi)
- Agences d'emploi
- OPCO

FICHE TECHNIQUE

ANNONCEUR : ministère du Travail

AGENCES : Parties Prenantes & Gyro
Hervé Brasselet, Étienne Mallevaey, Marine Chatelot-Muller
www.partiesprenantes.com
Nathaël Duboc, Sébastien Zanini, Denis Frémeaux
www.gyro.com

PRODUCTION : Big Productions
Kasia Staniaszek, Nazha Dahmani
www.bigproductions.fr
Alejandro López, Albert Montero
www.chakal.tv

CONTACT :
Ministère du Travail
sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr
01 49 55 32 21

MON
COMPTE
FORMATION
L'appli pour
choisir la formation
dont j'ai besoin.
JE CONSULTE LE BUDGET DONT JE DISPOSE
JE CHOISIS LA FORMATION DONT J'AI BESOIN
JE LA RÉSERVE
Application gratuite :
Télécharger dans
l'App Store
DISPONIBLE SUR
Google Play
FORMATION
JE PASSE À
L'ACTION
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL
moncompteformation.gouv.fr